

Le projet éolien à Lucenay-lès-Aix

Vos questions sur le projet

POURQUOI PARLEZ-VOUS D'UNE FOURCHETTE ENTRE 3 ET 5 ÉOLIENNES ?

Les estimations des chiffres clés présentés pour ce projet sont définis à partir de l'aire d'études présentée depuis le début de la concertation. Cette aire correspond à une zone libre des contraintes réglementaires qui s'appliquent pour un projet éolien (**aéronautique, zones protégées pour la biodiversité, distance aux monuments historiques, distance minimale aux habitations etc.**) comme le montre la carte sur la première affiche, présentée lors du forum participatif n°1. C'est sur cette aire que les différentes études d'impacts et de faisabilité sont en cours.

A ce stade nous ne présentons **qu'une simple estimation avec une fourchette minimum (3 éoliennes) et une fourchette maximum (5 éoliennes)** de potentiel sur cette aire d'études. Le nombre d'éoliennes ne sera connu qu'après intégration des résultats des études naturalistes, techniques, possibilités foncières, analyse paysagère, etc.



EST-CE QUE LES ÉOLIENNES SONT À L'ORIGINE DE PROBLÈMES DE SANTÉ ?

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé. Aujourd'hui, on sait que le son produit par les éoliennes est mis hors de cause. Dans un rapport de mars 2017, l'Anses* présente ses résultats sur l'« *Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens* ». L'agence y explique qu'aujourd'hui, « **l'ensemble des données expérimentales et épidémiologiques disponibles ne met pas en évidence d'effets sanitaires liés à l'exposition au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible** ».

Ainsi, aucun lien n'existe entre maladies et éoliennes bien qu'il soit reconnu que ces dernières émettent des bruits pouvant occasionner une gêne pour certaines personnes. Pour limiter cette gêne, les fabricants, par les progrès techniques, rendent les éoliennes moins bruyantes et toujours plus pilotables.

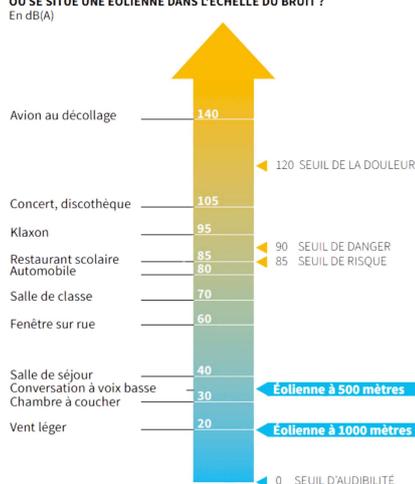
*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

EST-CE QUE LES ÉOLIENNES VONT ÊTRE TRÈS BRUYANTES ?

En France, une distance minimale d'implantation des éoliennes de **500 mètres au-delà de toute habitation est obligatoire**. Les textes fixent également un seuil de niveau ambiant à **35 décibels (dB)** dans les zones à émergence réglementée correspondant à l'intérieur des immeubles habités, leurs espaces extérieurs et les zones constructibles. Ce seuil correspond au bruit émis lors d'une conversation à voix basse. Par comparaison, une voiture se situe à 80 dB sur l'échelle du bruit.

En 2017, l'Anses a mené une étude sur l'impact sonore des éoliennes, qui a conclu que **les sons ne dépassaient pas les seuils prévus par la réglementation**. Selon un sondage CSA, 76 % des riverains (habitant à moins d'un kilomètre d'une éolienne) n'entendent d'ailleurs jamais les éoliennes et seuls 7 % se disent gênés par le bruit des pales.

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?



Scannez le QR CODE pour accéder à la FAQ du site Internet du projet !

Posez toutes vos questions directement sur l'espace dédié du site Internet, nous y répondons.



Pour plus d'informations : www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr

